

PASSEPORT BIOMETRIQUE et CARTE D'IDENTITÉ

PIÈCES A FOURNIR :
MAJEUR & MINEUR

APPORTER LES **ORIGINAUX**

- Rendez-vous en ligne sur le site de la Ville** : www.latourdupin.fr / démarches administratives / pièces d'identité / RDV360
- Pré demande à faire ET à imprimer sur le site** : <https://ants.gouv.fr> (lien depuis le site de la ville)
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois** en couleur, conformes aux normes ISO, non découpées et non identique à celle de la carte d'identité
- Votre Carte Nationale d'Identité** en cours de validité
Si vous ne pouvez pas présenter une pièce d'identité périmée depuis **moins de 5 ans** fournir **un acte de naissance de moins de 3 mois** à demander à la mairie du lieu de naissance (original)
- Votre ancien passeport**
- Justificatif de départ à l'étranger** (billet d'avion, devis/réservation hôtel, attestation familiale...)
- Justificatif de domicile de moins de 1 an** :
 - ✓ facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable
 - ✓ quittance de loyer (non manuscrite)
 - ✓ avis d'imposition
- Si vous êtes hébergé**, la personne qui vous héberge doit fournir :
 - ✓ l'**original** de sa carte d'identité
 - ✓ Attestation d'hébergement
 - ✓ un justificatif de domicile de **moins d'1 an** à son nom
- Justificatif de **nationalité française** :
 - ✓ manifestation de volonté
 - ✓ déclaration d'acquisition de la nationalité française (manifestation de volonté, mariage)
 - ✓ certificat de nationalité française
 - ✓ décret de naturalisation ou de réintégration
 - ✓ preuve de la nationalité du parent français

CHANGEMENT D'ETAT-CIVIL

- Si vous utilisez le nom de votre **ex-conjoint en nom d'usage**, apportez :
 - ✓ Le jugement de divorce mentionnant cette autorisation
 - ✓ ou autorisation écrite de l'ex-conjoint (**avec signature légalisée dans sa mairie de domicile**)
- Copie intégrale **d'acte de mariage** pour les changements de noms et **acte de décès** en cas de veuvage

Pièces complémentaires pour MINEUR

Présence du mineur obligatoire, **accompagné** d'un représentant légal

- ✓ **carte d'identité du représentant légal**
- ✓ En cas de divorce ou de séparation amener le jugement
- ✓ Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère :
les justificatifs de domicile des deux parents
- ✓ Attestation d'autorisation de l'établissement du titre d'identité par l'autre parent + carte d'identité (copie)

TIMBRES FISCAUX

Vendus dans les bureaux de tabac ou au Trésor Public ou sur internet à : timbres.impots.gouv.fr

PASSEPORTS

CARTE D'IDENTITE

86 € pour une personne majeure

42€ enfant de 15 à 18 ans

17€ enfant de moins de 15 ans

25€ pour perte ou vol

En cas de demande de renouvellement pour **perte ou vol**

- Les déclarations de vol** doivent être effectuées en gendarmerie
- Les déclarations de perte** sont téléchargeables sur le site du service public ou disponibles en mairie